



## Menace d une société de recouvrement.

Par **marieso**, le **15/05/2010** à **18:33**

Bonjour,

J ai contracté un crédit a la consommation il y a 10 ans a la finaref que je n ai jamais pu remboursé, je n ai jamais eus de nouvelles jusqu a il y a quelque semaines, courrier et coup de téléphone , menace de saisie etc...

Après m être documenté et même auprès de votre site, j ai pu comprendre que le dossier était forclos, j ai donc envoyé un courrier , avec la référence de l article concernant la forclusion d un credit a la consommation et même une copie de ce dernier pris sur le site de bercy, le tout en recommandé avec accusé de réception.

A peine une semaine après la boite de recouvrement m envoie une lettre mandat me signifiant que si je ne paie pas la sommes de 1636 euros ds les plus bref delai, ils feront appel a un tribunal pour entammer une procedure de saisie par huissier.

Comment etre sure que je ne craint pas d autre ennuis , et comment me debarrasser de cette société de vautours !!

Vous remercie par avance de vos réponses et suggetions.

Par **001**, le **25/05/2010** à **13:19**

bonjour,

envoyez une LRAR a la société de recouvrement leur demandant de cesser de vous relancer sans preuve de l'exsistence d'un titre executoire et que si les menaces continuent, vous déposerez plainte pour harcèlement, atteinte a la vie privée et tentative d'extorsion de fonds